



# LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Septidi 17 Frimaire, an VI.

(Jeudi 7 Décembre 1797).

*Reconnaissance de la république cisalpine par le pape. — Arrivée à Rome du général autrichien Provera, pour prendre le commandement de l'armée papale. — Destitution de la municipalité de Venise. — Remise de l'arsenal de cette ville à un commissaire autrichien. — Considérations politiques sur les opérations du congrès de Rastadt. — Arrivée de Buonaparte à Paris.*

## ITALIE.

*De Rome, le 12 novembre.*

Le pape a reconnu la souveraineté de la république cisalpine, & lui a écrit des lettres de congratulation & d'amitié. Il lui enverra bientôt un nonce séculier, mais on ne sait encore sur qui tombera le choix. Quelques personnes assurent que le neveu *antissime* sollicite cette ambassade, afin de ne pas se trouver à Rome pendant la vacance du saint-siège; mais il n'est nullement probable que le duc de Brascchi s'éloigne de son oncle dans des circonstances si critiques.

Le saint-père avoit promis au ministre Buonaparte de ne pas prendre à son service le général autrichien Provera. Cependant ce général est arrivé avec plusieurs aides-de-camp, & a déjà communiqué plusieurs plans pour mettre l'armée papale sur un pied respectable. Un de ces plans, qu'on commence à exécuter, est de former un corps nombreux de cavalerie, sous le nom de *légion Pie*. Le ministre français s'est plaint au secrétaire d'état de ce manque de parole; son éminence a répondu que le général étant déjà en route, n'avoit pu recevoir ses dépêches; & il l'a assuré de la part de sa sainteté que Provera n'auroit aucun commandement. On reconnoît dans ces excuses le style de la cour romaine.

Il semble que, depuis la paix, il doit être fort indifférent à la république française que le pape mette à la tête de sa prétendue armée un général autrichien. Mais on assure que le saint-père a conclu une alliance offensive & défensive avec le roi de Naples, & que les préparatifs de ces deux puissances ont pour objet de soumettre Ancône, & d'empêcher que la république cisalpine ne tente de la protéger. Il est probable que cette place sera attaquée, dès que les Français l'auront évacuée.

*De Venise, le 15 novembre.*

Le moment de l'arrivée des Autrichiens approche. Les partisans de la révolution sont insultés lorsqu'ils se montrent en public. La société d'instruction a été fermée, & la municipalité provisoire destituée. Le général Serrurier réunit tous les pouvoirs. Il a publié différentes proclamations pour empêcher de se porter à des excès contre les révolutionnaires. Il a aussi fait arrêter & conduire à Mestre un grand nombre de patriotes qui cherchoient à échauffer les esprits. Deux des députés qui devoient se rendre à Paris, & que Buonaparte avoit fait arrêter, ont été remis en liberté; ils sont de retour ici; mais l'on ne doute

pas qu'ils ne prennent bientôt le parti de s'éloigner. Ces députés sont Dandolo & Carminati.

On attend les représentans de sa majesté impériale. Déjà il est arrivé ici trois commissaires autrichiens; l'arsenal vuide a aussi-tôt été remis à l'un de ces commissaires. Dès que l'échange des ratifications du traité aura eu lieu, des troupes autrichiennes viendront remplacer la garnison française: on dit qu'elles sont déjà embarquées à Trieste.

On parle toujours avec confiance de la capitulation stipulée dans les articles secrets en faveur des Vénitiens. On en fait un mystère, dit-on, parce que l'empereur veut se faire un mérite de rendre librement aux Vénitiens une partie de leurs droits, & qu'il espère se les attacher par la reconnaissance.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 21 novembre.*

Après un règne de onze ans, qu'on pourroit envisager à-peu-près comme un interregne, nous avons de nouveau un roi. Dès long-tems, Frédéric-Guillaume III avoit annoncé qu'il sauroit faire respecter en lui la dignité & l'autorité royale. Il est économe, amis de l'ordre, ferme & sévère; mais juste; il a des mœurs pures & honnêtes; il vit avec la reine comme un bourgeois avec sa femme, & n'a ni favoris, ni favorites.

Aussi-tôt après la mort du roi, les scellés furent mis, suivant l'usage, dans ses appartemens.

Le roi a fait jusqu'ici peu de changemens dans les différens départemens; il a seulement changé l'ordre du travail dans son cabinet privé, pour l'établir sur le pied où il existoit sous Frédéric-le-Grand.

On poursuit l'affaire de la comtesse de Rietz avec la plus grande activité; & on s'attend qu'elle sera traitée suivant la rigueur des loix.

M. de Saint-Ignon, émigré français, chambellan du feu roi, avoit aussi été arrêté. Comme il a tenté de s'évader, il a été mis aux fers.

Notre cabinet étoit dans la plus grande activité politique, malgré l'état de langueur de Frédéric-Guillaume: il entretenoit sur-tout une fréquente correspondance avec la France & avec la Russie. Le traité d'Ulm a donné aux affaires une nouvelle face. Ainsi, dès le début du nouveau règne, nous allons connoître l'esprit dont il sera animé.

Des lettres de Pétersbourg assurent que la cour de Russie a conclu, avec une puissance du Nord, une nouvelle alliance dont le but est encore inconnu.

## ALLEMAGNE.

*De Rastadt, le 1<sup>er</sup> décembre.*

M. le général comte de Meerfeldt, porteur de la ratification du traité de paix, est arrivé ici de Vienne. Les ratifications ont été échangées entre lui & Buonaparte, & celui va repartir pour Paris.

On croit remarquer une assez vive inquiétude parmi ce peuple de plénipotentiaires envoyés par tous les princes & même par la noblesse immédiate d'Allemagne. Ils commencent à se douter qu'ils sont ici pour y apprendre ce qu'il plaira aux grandes puissances de décider de leur sort, bien plus que pour avoir une influence directe sur les affaires du congrès. L'agitation est néanmoins déjà très-grande parmi eux; ils vont se ranger, suivant leurs intérêts & leur position, auprès des ministres de France, d'Autriche & de Prusse. C'est entre ceux-ci que roulera vraiment la discussion; la plupart des autres seront ici, à-peu-près comme on est au spectacle, pour voir & pour être vus; ils formeront une espèce de parterre pour les grands acteurs. Il y en a plusieurs dont la mission se bornera vraisemblablement à protester contre ce qui se fera, & à aller apprendre à leurs princes qu'ils ont cessé de l'être. Ce ne seront pas ceux qui se donneront le moins de mouvement pour tâcher de prévenir ce triste résultat.

Entr'autres questions, on pourra avoir, sous peu, à en traiter une fort délicate, & dont la solution influera sur la pacification générale. Il s'agira de savoir si le plénipotentiaire nommé par l'empereur de Russie, pour assister au congrès, y sera ou non reçu. Le cabinet de Vienne se trouvera partagé entre ses anciens & ses nouveaux alliés. Il sera intéressé à s'opposer à l'admission du ministre russe, qui vient soutenir l'intégrité de l'Empire, dont le démembrement, au moins partiel, a dû être stipulé dans les articles secrets du traité d'Udine. Des hommes qui jugent les rapports actuels des états d'après leurs rapports anciens, supposent à la Prusse l'intention formelle d'appuyer la prétention du cabinet de Pétersbourg, quoique la politique du cabinet de Berlin soit encore un mystère, au moins depuis le nouveau règne. D'un autre côté, on ne doute pas que la république française n'exige la sévère exécution de l'article qui porte, qu'il n'y aura, au congrès, que les députés des princes de l'Empire, la présence des autres ne pouvant contribuer qu'à éterniser une assemblée d'où peuvent sortir de nouvelles dissensions pour l'Europe. De là, pour les oisifs, des conjectures à l'infini.

On se prépare à prodiguer les amusemens aux plénipotentiaires. Bals, opéra, comédie, feux d'artifices, concerts, jeux, rien ne sera leur épargné pour leur argent. Le général Berthier est aussi dans nos murs; il y est venu apporter les ratifications.

Le duc & la duchesse des Deux-Fonts se sont rendus à Carlsruhe, pour y être plus à portée du congrès où se débattent des intérêts qui les touchent de près. Ils sont au nombre de ceux qui auront bien de la peine à ne pas perdre irrévocablement une partie de leurs états & peut-être même de belles expectatives.

On ose encore ici se bercer du vain espoir de conserver l'intégrité de l'Empire, en déterminant la France à renoncer à la rive gauche du Rhin pour limite.

## S U I S S E.

*De Bâle, le 28 novembre.*

Le conseil souverain de Bâle envoie à Paris M. le grand

tribun Ochs, pour entrer en négociation relativement à la partie du Frickthal, qui avoisine le canton de Bâle. M. Ochs a donné dans les occasions les plus difficiles, des marques d'un attachement inviolable aux principes populaires.

On prétend que, sous peu, les troupes françaises prendront possession du pays du ci-devant évêché de Bâle, compris provisoirement dans la neutralité helvétique.

Les esprits commencent à s'échauffer dans les trois ligues grises; on est au moment de convoquer, à Coire, une assemblée générale & extraordinaire de toutes les communes. Elle sera nécessairement tumultueuse.

Des députés de plusieurs communes se sont portés à Coire, & ont demandé au congrès la convocation d'une diète générale; la dissolution de ce même congrès, l'envoi d'une députation pour renouveler la paix perpétuelle avec la France, reconnaître la république cisalpine & consentir à l'admission de la Valtelline comme quatrième ligue. Le congrès a soumis ces demandes à la décision des communes. Le résultat a été la convocation d'une diète des pays.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 25 novembre.*

Nous apprenons que le vice-amiral anglais Rayner est parti du Bengale avec une flotte & des troupes pour une expédition contre Manille & les Philippines.

Suivant les dernières lettres de Lisbonne, les troupes britanniques étoient occupées à fortifier ce port du côté de terre. Tout annonçoit qu'elles vouloient s'y maintenir, quelques arrangemens que la reine prit avec la France; maîtresse de la rivière du Tage & du port, l'escadre de l'amiral Saint-Vincent domine Lisbonne du côté de la mer.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

## DÉPARTEMENT DE LA DYLE.

*De Bruxelles, le 14 frimaire.*

Il n'y a pas encore jusqu'ici de changemens dans l'organisation des pays conquis situés sur la rive gauche du Rhin, quoique le directoire ait chargé le citoyen Rudler de diviser ces contrées en départemens & d'y introduire le régime républicain. Le général Angereau réunit tous les pouvoirs; la commission intermédiaire de Bonn fait exécuter ses ordres; & chaque ville a sa municipalité qui lui sert d'administration provisoire.

Les lettres de Wesel confirment le bruit répandu de l'appel à Berlin du duc de Brunswick, commandant en chef de l'armée d'observation. M. Mollendorff & plusieurs autres généraux prussiens doivent s'y rendre également pour être consultés par le jeune roi.

Les courriers russes & anglais continuent à être très-fréquens. On annonce que l'intention du nouveau roi est de prendre la part la plus active à la paix de l'Empire.

Les mêmes lettres ajoutent qu'il vient d'y avoir des mouvemens d'in-surrection dans quelques parties de la Pologne, & que l'on y fait passer des troupes.

*DE PARIS, le 16 frimaire.*

Le général Buonaparte est à Paris: il y est arrivé incognito hier, vers trois heures après-midi, dans une

simple berlina, avec Berthier. Il est descendu & il loge dans sa maison, rue Chauteraine, Chaussée d'Antin. Cette maison n'est même pas encore achevée : elle est simple, petite, & sans luxe.

C'est décadi prochain que le *pacificateur du continent* aura son audience solennelle du directoire, & présentera la ratification du traité conclu avec le roi de Bohême & de Hongrie. Cette cérémonie aura lieu dans la cour du palais de Luxembourg, que l'on décore à cet effet. Il y aura le même jour un repas de 80 couverts, auquel assisteront les ministres, le corps diplomatique, & les présidens des autorités constituées : ensuite opéra & bal à l'Odéon.

— M. Sandos, ministre plénipotentiaire de Prusse auprès de la république française, a reçu du jeune roi de nouvelles lettres de créance qu'il a présentées au directoire exécutif. Il est maintenu dans une place où il a su mériter l'estime générale & se concilier la confiance des deux gouvernemens.

— Les citoyens Marselys & Vosvan-Steenwyck, commissaires de la république batave, envoyés à Paris à l'occasion des négociations de Lille, viennent d'être rappelés par leur gouvernement.

— La commission des relations extérieures de la république batave, a reçu la nouvelle officielle du décès du roi de Prusse. Cette communication, faite de la part de son successeur, annonce qu'il est disposé à reconnoître cette république.

— Le roi de Sardaigne a offert à Buonaparte deux chevaux magnifiquement enharnachés, & les pistolets de Charles Amédée, garnis de diamans.

— Le gouvernement a pris des mesures pour mettre un terme aux vols & aux assassins qui se commettent depuis quelque tems aux environs de Paris & sur les routes voisines. Plusieurs des brigands sont signalés ; on est à leur recherche. Le général Lemoine, commandant de la division, a placé de forts détachemens dans les communes qui entourent cette ville, avec ordre de faire des patrouilles jour & nuit, pour protéger les voyageurs & assurer la tranquillité des citoyens. Chaque régiment de cavalerie, en garnison à Paris, fait en outre, pendant toute la nuit, des patrouilles à deux lieues de rayon. Toutes les troupes sont sur pied dans l'étendue de la division, & des forces considérables peuvent, au premier signal, se réunir sur tous les points. De semblables mesures sont commandées dans les autres divisions militaires pour garantir la sûreté des routes.

— De nouvelles arrestations ont eu lieu par suite des manœuvres contre-révolutionnaires découvertes, ces jours derniers. On assure que plusieurs banquiers & quelques hommes importans sont compromis par les pièces. Le gouvernement s'est exclusivement chargé de ces poursuites ; les détails restent encore inconnus. Il faut en conséquence, attendre le rapport officiel, pour fixer son opinion.

— Le journal intitulé *l'Ami de la Patrie* a été supprimé, pour avoir imprimé que *la contre-révolution étoit dans les deux conseils, dans le directoire, dans les ministères, dans les administrations, et quelques états-majors...*

De telles assertions n'ont pas besoin d'être réfutées.

On pourroit les dédaigner, si on ne se rappelloit à quelle influence étoient parvenus Marat & ses amis par un langage semblable.

Poultier, attaqué chaque jour par l'auteur, s'est chargé de justifier ses intentions : *Les inconséquences qu'on peut lui reprocher sont*, dit-il, *l'effet d'un patriotisme mal-entendu.*

— *L'Ami des Loix* affirme de nouveau que rien n'est plus dénué de fondement que les bruits qu'on répand sur de prétendues divisions entre les membres du directoire.

— Le tribunal de cassation a annulé un jugement qui condamnoit à mort le nommé Bescher, compris dans l'affaire de Grenelle.

Il a aussi annulé plusieurs jugemens rendus par le tribunal criminel de la Drôme, contre des citoyens d'Avignon que Willot avoit fait arrêter & poursuivre.

*Tirage de la loterie nationale, du 16 frimaire.*

70. 27. 86. 77. 49.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen SIEYES.

*Séance du 16 frimaire.*

Lamarque fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner une pétition de divers citoyens qui ont été traduits devant la haute-cour de Vendôme & acquittés par ce tribunal.

Lamarque dit que dans ces tems déplorables où les patriotes étoient sans cesse poursuivis par les royalistes, d'excellens républicains, de vaillans défenseurs de la patrie, furent, sur les prétextes les plus légers, même les plus absurdes, traduits devant la haute-cour à l'occasion de la conspiration de Babeuf ; on les arracha de leurs familles ; on les traîna à cent lieues de leurs domiciles ; on les jeta dans des cachots infects ; un grand nombre d'entre eux perdirent leur état ; leurs femmes, leurs enfans furent réduits à la mendicité.

Cependant, ajoute le rapporteur, ils étoient innocens : la haute-cour, ce tribunal sur lequel je ne ferai pas de réflexions, les a acquittés ; la nation ne doit-elle rien à des citoyens accusés, poursuivis en son nom & qui ont été ruinés eux & leurs familles ? On veut de nouveau semer la division parmi les républicains : ce cabinet, le rebat méprisé de la coalition, cherche à fomentier les discordes ; long-tems ses partisans ont fait gémir les amis de la patrie dans les fers, sous la proscription & la calomnie : il faut que les patriotes se rallient, qu'ils soient protégés, consolés des maux qu'ils ont soufferts & qu'ils triomphent par leur modération & leur courage.

Lamarque propose un projet de résolution qui, sur la demande de Philippes-Delleville, est sur-le-champ adopté, & qui porte, qu'il sera accordé une indemnité de 1200 liv. aux citoyens qui, traduits devant la haute-cour de justice, à Vendôme, ont été acquittés par elle.

Le rapport de Lamarque sera imprimé.

Pons (de Verdun) fait un rapport sur une pétition des professeurs de la ci-devant université de Paris, & propose un projet de résolution tendant à ce qu'il leur

soit accordé une pension viagère proportionnée au tems de leurs services.

Le conseil ordonne l'impression & ajourne la discussion.

On reprend la discussion sur le projet de résolution présenté, il y a quelques jours, par Riou, & ayant pour objet de faire déclarer nationales les dettes des communautés des juifs de Metz & d'Avignon.

Darracq & Guay-Vernon ont combattu ce projet ; Riou l'a défendu. Le conseil l'a rejeté par la question préalable.

Le conseil a dernièrement adressé un message au directoire relativement aux crimes multipliés qui se commettent sur les grandes routes, & pour lui demander si la cause de ces crimes est dans l'insuffisance ou dans l'inexécution des loix.

Le directoire exécutif a envoyé aujourd'hui un message en réponse à celui du conseil.

Dans ce message, il commence par exposer qu'il n'a négligé aucun moyen pour mettre un terme au brigandage qui infeste les chemins publics ; mais ils sont insuffisants ; il indique donc ce qu'il y auroit à faire.

La première mesure qu'il lui semble nécessaire de prendre, ce seroit de décréter la peine de mort contre ceux qui, sur les routes, attaquent les voitures publiques & les courriers de la maille. Depuis que les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*, sont punis de cette peine, leur nombre a considérablement diminué ; mais celui des voleurs de grand chemin a augmenté dans la même proportion.

Les autres mesures seroient de faire juger par des tribunaux militaires les brigands saisis armés dans des rassemblemens ; de donner au gouvernement un moyen de surveillance & de répression à l'égard des accusateurs publics qui se rendroient coupables de prévarication ou de négligence dans l'exercice de leurs fonctions ; d'étendre la responsabilité des communes sur le territoire desquels des délits se commettraient à force armée ; de l'étendre à celles où les brigands auroient passé, & qui auroient négligé de faire exécuter la loi sur les passe-ports ; de revoir les loix sur la gendarmerie ; d'examiner de nouveau la question de savoir s'il ne seroit pas utile de remettre la peine encourue par eux, & même d'accorder une récompense aux condamnés qui indiqueroient leurs complices ; & enfin de terminer les divers travaux sur les finances pour assurer le service public dans toutes ses parties.

Le directoire exécutif regarde ces mesures comme d'autant plus importantes & plus urgentes, que les crimes qu'il s'agit de réprimer se commettent aux portes de Paris, & presque sous les yeux des premières autorités de la république. Nos ennemis n'y sont pas étrangers ; le ministre de la police en a les preuves matérielles dans sa correspondance ; il a donné au directoire les indices certains des mouvemens contre-révolutionnaires qu'on essaie de tenter en faveur de Louis XVIII ; il tient l'itinéraire des routes que doivent suivre les brigands qu'on appelle dans cette commune de tous les coins de la France & de l'étranger. La perfidie répand le bruit que la division regne entre les divers pouvoirs, tandis qu'ils donnent

l'exemple de la plus heureuse harmonie. Rien enfin n'est négligé par les ennemis de la liberté ; il faut donc ne rien négliger non plus pour faire avorter leurs criminels complots.

Le conseil ordonne l'impression de ce message & le renvoi à une commission.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROSSÉE.

Séance du 16 frimaire.

Le conseil ordonne le dépôt à la bibliothèque de l'homme que lui fait le citoyen Testu, imprimeur-libraire, d'un exemplaire de la collection des tableaux de dépréciation du papier-monnaie, publiés dans chaque département en exécution de la loi du 5 messidor an 5.

Sur le rapport de Rousseau, le conseil approuve une résolution du 6 frimaire, qui porte que les domaines nationaux, de quelque nature qu'ils soient, seront vendus, sans distinction des maisons ou bâtimens & des fonds de terre, suivant le mode réglé par la loi du 16 brumaire an 5.

Sur le rapport de Delacoste, le conseil approuve une résolution du 18 thermidor, qui leve quelques difficultés qui avoient arrêté la liquidation des gagistes & pensionnaires de la ci-devant liste civile.

Marbot propose d'approuver une résolution du 9 frimaire, qui augmente la gendarmerie de l'isle de Corse. Le conseil l'approuve.

Il approuve également une résolution du 7 brumaire, qui exclut du corps législatif le citoyen Launoy, membre du conseil des anciens.

Bourse du 16 frimaire.

Amsterdam... 57 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ , 58 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ .	Lausan.... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ per.
Idem..... 55 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ , 56 $\frac{1}{4}$ .	Lond..... 27 l. 5 s., 27 l.
Hamb..... 195 $\frac{1}{4}$ , 193 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$ .	Inscrip.. 7 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ , 8 l., 7 l.
Madrid..... 13 l.	17 s. $\frac{1}{2}$ .
Mad. effect..... 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{4}$ 41. 18 s., 51, 41. 15 s. $\frac{1}{2}$ .
Cadix..... 13 l.	15 s. 9 d., 17 s.
Cadix effect..... 15 l.	Bon $\frac{1}{4}$ ... 32 l. 10 s., 32 l. p.
Gènes..... 95, 93 $\frac{1}{2}$ .	Or fin..... 105 l.
Livourne..... 103 $\frac{1}{2}$ , 102.	Lingot d'arg..... 50 l. 10 s.
Lyon..... pair 15 j.	Piastre..... 5 l. 6 s. 9 d.
Marseille..... 1 b. à 10 j.	Quadruple... 30 l. 12 s. 6 d.
Bordeaux..... pair 10 j.	Ducat d'Hol..... 11 l. 12 s.
Montpellier..... idem.	Guinée..... 26 l.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{4}$ pence.	Souverain... 34 l. 15 s. à 35 l.

Esprit  $\frac{1}{2}$ , 590 à 600 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 425 l.  
— Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin, 21. 5 s., 6 s.  $\frac{1}{2}$ .  
— Café Saint-Domingue, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Ham-  
bourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 2 s.  
— Savon de Marseille, 16 sols. — Coton du Levant, 1 liv.  
15 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 liv. 4 s.  
— Sel, 4 l. 5 à 10 s.

MANUEL DU BOUVIER, ou Traité de la Médecine Pratique des Bêtes à Cornes. Par Joseph Robinet, artiste vétérinaire ; 2 volumes in-12. Prix, 5 liv. 12 sous pour Paris, & 4 liv. 10 s. franc de port par la poste. A Paris, chez Mearant, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts.